



DNB/CFG - Si vous n'avez pas retiré dans les délais ou vous avez perdu votre diplôme

publié le 10/12/2024 - mis à jour le 17/12/2024

Les diplômes du DNB ou du CFG sont disponibles dans l'établissement jusqu'à la fin de l'année scolaire suivant les épreuves.

Ensuite, début juillet, les diplômes non retirés sont retournés au rectorat de Poitiers.

Voici le lien du rectorat pour obtenir : le diplôme, le relevé de notes ou une attestation :

<https://www.ac-poitiers.fr/diplome-et-examens-foire-aux-questions-121793>



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.